



Les parents demandaient l'annulation du bulletin de notes de leur fille

Le tribunal administratif de Caen a désavoué les parents d'une lycéenne d'Alençon qui voulaient faire « annuler » le bulletin de notes de leur fille.

Le tribunal administratif de Caen a désavoué les parents d'une élève de Terminale du lycée Navarre Leclerc d'Alençon qui voulaient faire « annuler » le bulletin de notes de leur fille pour le premier trimestre de l'année scolaire 2021-2022.

Réviser l'appréciation générale

Dans cette affaire, les requérants avaient d'abord sollicité le proviseur adjoint de l'établissement pour qu'il procède à la modification de « **l'appréciation générale** » inscrite sur le bulletin de notes, rappelle le juge administratif dans une décision en date du 26 août 2022 qui vient d'être rendue publique.

En effet, avant le passage du Baccalauréat, les lycéens doivent former des vœux sur la plateforme Parcoursup. Or les notes mais également les « **appréciations des professeurs** » sont prises en compte pour intégrer une formation d'études supérieures...

Reste que le 14 décembre 2021, le proviseur adjoint du lycée avait refusé de faire droit à leur demande.

Pas d'excès de pouvoir

Les parents de la lycéenne avaient donc saisi le tribunal administratif de Caen le 12 avril 2022 afin que celui-ci annule le bulletin et « **enjoigne** » au proviseur du lycée Navarre-Leclerc de « **réexaminer la situation de leur fille et de réviser l'appréciation globale portée sur le bulletin** ».

Ils réclamaient au passage 1 500 € au lycée pour leurs frais de justice.

Mais « **la requête (...) est dirigée contre une appréciation globale portée sur le bulletin du 1er trimestre de leur fille** », constate le magistrat dans son ordonnance. « **La requête ne comporte, en elle-même, aucune décision lui faisant grief susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir.** »

« Par suite, cette requête - qui ne saurait être régularisée - est entachée d'irrecevabilité manifeste », en conclut-il. « Elle doit dès lors être rejetée. »

CB (PressPepper)



Les parents d'une élève de Terminale du lycée Navarre Leclerc d'Alençon ont saisi la justice pour faire « annuler » le bulletin de notes de leur fille.